



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 15 novembre 2021** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et secrétaire-trésorière :	Heidi Lafrance
Inspecteur municipal :	Stacy Gagné
Directrice sports, loisirs, culture et vie communautaire :	Pamala Hogan Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-11-21

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2021

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Résolution concernant le règlement de contrôle intérimaire MRC – Camps forestiers

7. Administration

7.1. Dépôt – déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

7.2. Embauche d'une coordonnatrice aux sports, loisirs, culture et vie communautaire

7.3. Cocktail de Noël 2021 pour les employés et les bénévoles

8. Finances

8.1. Comptes fournisseurs pour octobre 2021

8.2. Procédure concernant la perception des comptes de taxes en souffrances

8.3. Budget pour l'exercice financier 2022

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2021

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour octobre 2021

11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

11.3. Désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans

11.4. Dérogation mineure – lot 2 196 041

11.5. Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 2 196 765

11.6. Dépôt de deux projets de développements résidentiels dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

12.2. Abolition des frais de retard à la bibliothèque

12.3. Programme d'aide financière en culture – Noël, comme dans le temps!

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-11-21

3.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 4 octobre 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022 :

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1 art. 264) la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernant l'exercice financier 2022. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 101%

Facteur comparatif : 0.99

La proportion médiane est un indicateur du niveau général des valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière. Elle est déterminée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transactions et leur évaluation.

Le facteur comparatif, soit l'inverse de la proportion médiane, sert à uniformiser les valeurs inscrites au rôle, notamment pour calculer les droits sur les mutations immobilières ou pour déterminer les quotes-parts à verser par les municipalités aux organismes supramunicipaux.

Élections municipales 2021 :

Lors du scrutin qui s'est tenue le dimanche 7 novembre 2021, entre 9h30 et 20h au Centre communautaire Valcartier Monsieur Raymond Bureau, candidat au poste de conseiller au siège numéro 2 a été élu en tant que conseiller municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, avec une majorité de 307 votes.

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale :	2270
Nombre d'électeurs ayant voté :	473 (20,83%)
Nombre de bulletins de vote valides :	469
Nombre de bulletins de vote rejetés	4

Bilan 2017-2021 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne aux élus qu'elle leur a fait parvenir la présentation du bilan des 4 dernières années : réalisations en immobilisations, faits saillants, budgets et taux de taxation et urbanisme. Ce bilan sera disponible sur le site internet de la Municipalité.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-11-21

6.1 Résolution concernant le Règlement de contrôle intérimaire MRC – Camps forestiers

ATTENDU QU'en vertu du Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier, le conseil de chacune des municipalités de la MRC désigne, par résolution, au moins un fonctionnaire municipal pour l'application dudit règlement sur son territoire;

ATTENDU QUE le fonctionnaire municipal désigné doit s'assurer du respect des dispositions du règlement numéro 07-2021 sur l'ensemble du territoire pour lequel il a été nommé et qu'il doit à cet égard :

1. veiller à l'administration du règlement;
2. délivrer les autorisations pour l'exécution de travaux ou d'activités autorisés par le règlement;
3. émettre les constats d'infraction lors d'une contravention au règlement;
4. référer, pour toute question d'interprétation ou d'application du règlement, aux responsables régionaux;
5. visiter et examiner tout immeuble durant les heures indiquées au règlement, aux fins de s'assurer du respect des dispositions du règlement;
6. aviser le propriétaire, son mandataire ou toute personne morale ou physique des procédures susceptibles d'être intentées en cas de non-respect des dispositions du règlement;
7. faire rapport au responsable régional de tous les constats d'infraction délivrés en vertu du règlement et lui fournir toute autre information qu'il demande;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- **QU'**en vertu de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil consent à appliquer le Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier sur son territoire ;
- **QU'**en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil nomme, à titre de fonctionnaire municipal désigné pour l'administration du Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021, la ou les personne(s) suivante(s) OU la ou les personnes occupant le poste suivant : inspecteur municipal;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier;
- **QUE** le conseil s'engage à informer la MRC de toute nouvelle nomination comme fonctionnaire(s) désigné(s) dans le futur pour l'application du règlement numéro 07-2021.

7. ADMINISTRATION

7.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les membres du conseil déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Nom	Titre	Date de la déclaration
Brent Montgomery	Maire	15 novembre 2021
Shelley MacDougall	Conseillère no 1	15 novembre 2021
Raymond Bureau	Conseiller no 2	15 novembre 2021
Maureen Bédard	Conseiller no 3	15 novembre 2021
Thomas Lavallee	Conseiller no 4	15 novembre 2021
Dorothy Noël	Conseillère no 5	15 novembre 2021
David Hogan	Conseillère no 6	15 novembre 2021

Les documents ont été reçus par la directrice générale et secrétaire-trésorière et seront acheminés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

04-11-21

7.2. Embauche d'une coordonnatrice aux sports, loisirs, culture et vie communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Véronique Charbonneau comme coordonnatrice aux sports, loisirs, culture et vie communautaire pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période probatoire de 3 mois après quoi elle sera éligible pour un poste permanent.

05-11-21

7.3. Cocktail de Noël 2021 pour les employés et les bénévoles

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'annuler le cocktail de Noël pour les bénévoles et les employés en raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19.

8. FINANCES

06-11-21

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2021

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2021;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2021 totalisant la somme de 264 923,96 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

07-11-21

8.2 Procédure concernant la perception des comptes de taxes en souffrance

ATTENDU QU'un nombre de comptes de taxes sont en souffrance malgré l'envoi de relevés de compte mensuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la personne responsable de la perception des taxes, Mme Margaret Baker ou son remplaçant, à entamer des procédures de recouvrement. De plus, des frais de 15,00 \$ seront ajoutés au compte afin de couvrir les frais de poste pour les courriers recommandés qui seront acheminés aux propriétaires concernés.

08-11-21

8.3 Budget pour l'exercice financier 2022

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires doivent être préparées pour 2022;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent entre le 15 novembre et le 31 janvier 2022 (due à l'année électorale 2021) préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier (art. 954 par. 1 du *Code municipal*);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires pour 2022 le mardi 25 janvier 2022 à 19 h.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2021

Un total de 23 appels a été reçu pendant le mois d'octobre 2021 :

7	Médical
6	Accident
2	Alarme incendie
1	Fausse alarme
6	Divers
1	Travaux publics – urgence

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois d'octobre 2021

Un total de 8 permis a été délivré pour le mois d'octobre 2021 :

1	Nouvelle résidence
1	Agrandissement résidentiel
2	Bâtiment complémentaire
1	Démolition/déplacement
2	Installation septique
1	Puits

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

09-11-21

11.3 Désignation des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans

ATTENDU QUE l'article 2.3 du Règlement numéro 171 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule que le Comité est composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de trois (3) résidents de la Municipalité;

ATTENDU QUE ces personnes sont nommées par le Conseil par résolution;

ATTENDU QUE les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme auraient dû expirer le 30 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer pour un mandat de deux (2) ans en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour les personnes suivantes :

- Mme Maureen Bédard, conseillère
- M. Raymond Bureau, conseiller
- M. Richard Leblanc, résident
- M. André Leduc, résident
- M. Charles Légaré, résident

L'expiration du mandat sera en novembre 2023.

10-11-21

11.4 Dérogation mineure – lot 2 196 041

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis d'affichage pour trois enseignes murales sur un bâtiment commercial alors que la réglementation municipale présentement en vigueur en permet une seule par usage principal.

ATTENDU QUE le Familiprix comporte des accès clients et livraison, une identification adéquate est requise sur deux faces du bâtiment;

ATTENDU QUE c'est un standard obligatoire pour les Familiprix;

ATTENDU QUE le plan pour l'installation septique respecte le Q2 R-22;

ATTENDU QUE le plan de construction respecte la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il y a un faible impact visuel supplémentaire;

ATTENDU QUE les enseignes respectent les superficies maximales exigées dans notre règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 2 196 041 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la délivrance d'un permis d'affichage pour l'installation de trois enseignes murales sur le futur bâtiment du Familiprix, et ce, selon la recommandation du CCU.

12-11-21

11.5 Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 2 196 765

Le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 28 octobre 2021 pour analyser une demande de construction d'une résidence unifamiliale dans le 20 mètres de bande de protection de forte pente nécessitant une analyse géotechnique.

DOSSIER : Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes pour le lot 2 196 765 au nom de M. Mickel Bernier (résidence dans la bande de protection de fortes pentes)

Contexte et la nature de la demande :

- En premier lieu, nous avons reçu une demande de M. Bernier pour la construction d'une nouvelle résidence sur la rue Jacques-Giroux.
- Après vérification, sa résidence se trouve dans la bande de protection de forte pente demandée.
- Donc, pour la construction de la résidence, il nous faut une analyse géotechnique pour nous démontrer que toute construction projetée ne risque pas de rajouter du poids au talus et ainsi créer de futur glissement de terrain ou autre.
- J'en informe les propriétaires sur la démarche à suivre (analyse géotechnique, plan implantation, etc.).
- Par la suite, ceux-ci ont demandé une analyse géotechnique au Laboratoire d'Expertises du Québec Ltée. Celle-ci recommande certains types de travaux pour soutenir le talus s'il devait creuser à l'intérieur pour le balcon, mais ne voit pas d'impact sur la stabilité du talus.

ANALYSE ET RECOMMANDATION DU CCU :

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est composé en grande partie de fortes pentes;

ATTENDU QUE la restriction vise le bâtiment principal;

ATTENDU QUE les autres marges de reculs du bâtiment principal sont respectées;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance et que le rapport confirme qu'aucun impact ne leur sera fait;

ATTENDU QUE l'analyse géotechnique démontre que le sol est stable, qu'il n'y a pas de risque de glissement de terrain sur la future construction;

ATTENDU QUE le projet de construction est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, un certificat de conformité des travaux nous sera remis par l'ingénieur ayant fait l'expertise géotechnique après les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de permis pour le lot 2 196 765 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de confirmer la délivrance du permis pour la construction

d'une résidence unifamiliale dans la bande de protection de fortes pentes, et ce, selon la recommandation du CCU.

11.6 Dépôt de deux projets de développements résidentiels dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues

Dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues, deux projets de développements résidentiels ont été déposés :

- Domaine des Plateaux – Lot 5 453 959
- Domaine de la Rive – Lot 6 105 365

Le Conseil municipal analyse les projets et détermine, lors de la séance du conseil municipal de décembre, celui (ceux) qui est (sont) retenu(s) pour fins de réalisation au cours de l'année suivant leur réception.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

13-11-21

Demande d'un budget additionnel pour l'animation et la mise en valeur du sentier pédestre pour la période des fêtes :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un montant additionnel de 22 520\$ au budget des sports et loisirs pour l'animation et la mise en valeur du sentier pédestre pour la période des fêtes.

14-11-21

12.2 Abolition des frais de retard à la bibliothèque

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier facture actuellement des frais de retard pour tous les livres rapportés à l'extérieur du délai prévu;

ATTENDU QUE la municipalité fait partie du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et que ce dernier recommande l'abolition des frais de retard;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier abolisse les frais de retard pour les retours de livres;

Que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier exclut de cette annulation tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagés.

15-11-21

12.3 Programme d'aide financière en culture – Noël comme dans le temps!

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt du projet « événement médiation culture –Noël, comme dans le temps! » dans le cadre du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » et d'autoriser la directrice du Service des sports et loisirs, Mme Pamala Laberge, à signer les documents relatifs au projet et à la demande.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 20 octobre 2021.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 24 novembre 2021 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 15.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.